

L'Ordonnance de la Ville Accueillante

L'Ordonnance de la Ville Accueillante (WCO) est une loi municipale qui garantit l'accès aux services municipaux indépendamment du statut migratoire et qui limite la participation des départements municipaux à l'application des lois fédérales sur l'immigration.

Comment cela s'applique-t-il ?



Limite la participation des services et agences de la ville à l'immigration exécution sans mandat judiciaire approprié.



Interdit au Département de la police de Chicago (CPD), d'arrêter et de traiter les personnes uniquement sur la suspicion qu'elles sont sans papiers.



Empêche le CPD de détenir des personnes en détention sur la seule base de mandats d'immigration et de demandes de détention.



Office of Immigrant, Migrant,
and Refugee Rights

Suivez-nous!

Le Bureau du Maire des Droits des Immigrants, Migrants et Réfugiés



Instagram



LinkedIn



Bluesky



Facebook



Visitez le Centre de Ressources "Connaissez Vos Droits", disponible en plusieurs langues à :

★ ★ **Chicago.gov** ★ ★